



Maintien de l'équité salariale - suivi des plaintes déposées à la CNESST

Rappel

Comme prévu dans la *Loi sur l'équité salariale*, le maintien de l'équité salariale se fait tous les cinq ans (2010, 2015, 2020, 2025...).

Le maintien concerne les changements significatifs de la profession sur une période de cinq ans.

La catégorie d'emplois *Enseignant de commission scolaire francophone* est évaluée en tenant compte des 17 sous-facteurs qui avaient été utilisés lors de la première évaluation faite au début de la *Loi sur l'équité salariale*.

Plaintes

L'an passé, le SERV a décidé de porter plainte sur l'exercice de maintien de l'équité salariale que le gouvernement a mené seul, puisque nous considérons que notre profession s'est grandement complexifiée.

Presque tous les syndicats affiliés à la FSE ont déposé des lettres de plaintes. En ce qui concerne les plaintes individuelles des enseignantes et enseignants, la FSE en a compilé 5348 dans la province. Pour le SERV, c'est plus de 108 lettres que les enseignantes et enseignants ont acheminées à la CNESST.

Retour sur l'enquête complémentaire

L'hiver dernier, les syndicats de la FSE ont complété une enquête complémentaire pour identifier les changements significatifs dans notre travail. Au SERV, nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont participé à cette enquête : Chantal Brabant, Martin Brunet, Julie Chagnon, Annick Demeule, Lucie Dumoulin, Annie Gagnon, Amélie Lapointe, Guylaine Marchildon, Caroline Marquis, Marie-Claude Nolin et Caroline Poirier.

Dans le cadre du maintien 2015, seuls les changements significatifs constatés pour une catégorie d'emplois et survenus entre le 1^{er} janvier 2011 et le 20 décembre 2015 sont pris en compte. Ces changements doivent toucher la majorité des enseignantes et enseignants.

Pour bien illustrer les sujets qui seront présentés devant la CNESST, vous trouverez à la page suivante un schéma qui fait état des lieux de ce qui a été relevé par les enseignantes et enseignants.

Il est à noter que ce schéma contient les changements qui auraient affecté la profession enseignante pour la période touchant le maintien 2015. Cependant, cela ne signifie pas que la FSE cautionne la présence de certains de ces éléments dans les milieux. De plus, ceux-ci n'ont pas encore été discutés avec la CNESST.

Prochaines étapes

Au cours des prochains mois, la FSE complètera une analyse de la documentation fournie dans le cadre de l'enquête complémentaire ainsi que des recherches additionnelles sur certains sujets. Elle évaluera également les impacts de ces changements sur la valeur de la catégorie d'emplois.

Finalement, les suivis à faire concernant les plaintes dépendront de leur traitement par la CNESST ainsi que de sa décision de proposer ou non la conciliation aux parties ou de procéder par enquête. Par la suite, le cas échéant, les parties se prononceront sur leur acceptation ou non de la conciliation.

Vous trouverez le schéma *États des lieux* à la page suivante.

(suite page 2)

Pour la journée internationale des femmes 2017, venez assister au souper-conférence avec l'humoriste Chantal Fleury, « Oser, ça ne change pas la vie, mais... »

Quand : Mercredi 15 mars 2017

Lieu : Restaurant St-Hubert

435, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion

Accueil au restaurant dès 17 h 30. La conférence débute à 18 h

Inscription obligatoire avant le 3 mars

par téléphone au 450 455-6651

ou par courriel à claudine.serv@videotron.ca.

Cout du souper : 15,00 \$ par personne participante

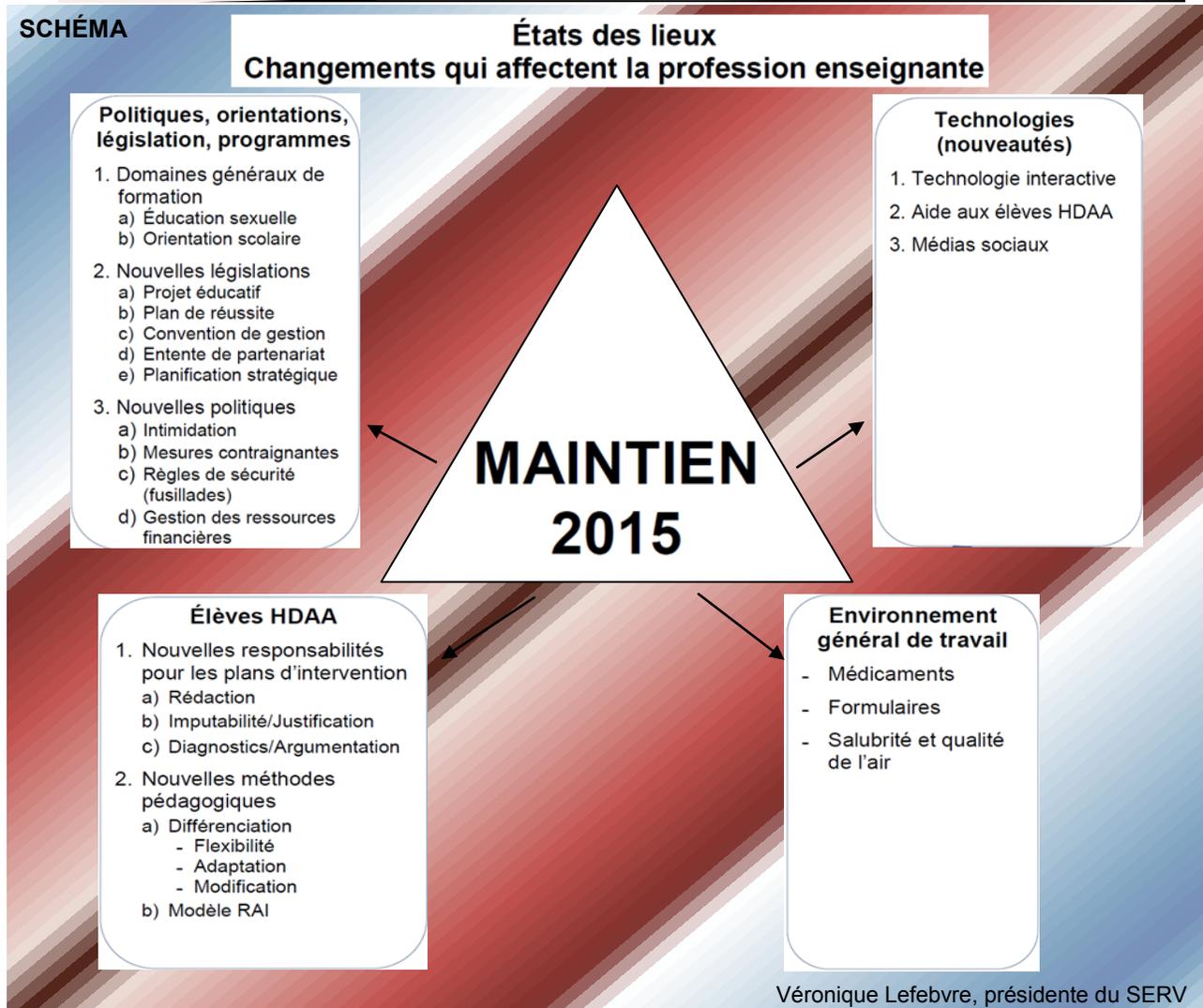


DANS CE NUMÉRO :

| | |
|------------------------------------------|---|
| ➤ Schéma États des lieux (maintien 2015) | 2 |
| ➤ Web-série <i>Prof, ma fierté!</i> | 2 |
| ➤ Temps alloué à chaque matière | 3 |
| ➤ Les protections RésAut CSQ | 4 |
| ➤ Loto-Voyages 2017-2018 | 4 |

Maintien de l'équité salariale - suivi des plaintes déposées à la CNESST

(suite de la page 1)



Web-série *Prof, ma fierté!*

L'équipe-école Virginie-Roy parmi les 6 écoles sélectionnées au Québec

Dans le cadre de la Campagne de valorisation de la profession enseignante, *Prof, ma fierté!*, la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec (FSE) propose une web-série pour valoriser des équipes-écoles qui font la différence au quotidien. L'école Virginie-Roy, qui avait posé sa candidature, a été choisie parce qu'elle est une équipe unie, solidaire et elle est une équipe-école tissée serrée.

Mentionnons que la FSE a été agréablement surprise par la quantité et la qualité des candidatures recueillies.



Prof, ma fierté! prévoit produire une web-série de six épisodes seulement, les choix ont donc été extrêmement déchirants.

L'école Virginie-Roy sera visitée par une équipe de tournage professionnelle et, s'il est disponible, par le porte-parole de la campagne, soit l'humoriste Pierre Hébert.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil est heureux de contribuer à valoriser la profession enseignante et le travail de ses membres.

Véronique Lefebvre, présidente du SERV

Modèle de procédure à privilégier lors de modifications au temps alloué à chaque matière



Introduction :

Le Conseil des personnes déléguées et le Comité des spécialistes du SERV se sont déjà penchés sur l'épineuse tâche qui revient aux enseignantes et enseignants de participer à l'élaboration du temps alloué à chacune des matières.

Rappel :

Il revient au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué à chacune des matières obligatoires et à option, proposé par la direction d'école, en s'assurant de l'atteinte des objectifs et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministère. Il se doit également de respecter les règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique (*LIP* article 86).

Ce pouvoir accordé à chaque école entraîne des différences en ce qui concerne la durée des périodes et le temps consacré à chaque spécialité.

Se doter d'une procédure :

Considérant que cette obligation que nous confère la *Loi sur l'instruction publique* apporte à l'équipe-école, tous les ans, une part de stress et d'irritation, autant chez les titulaires que chez les spécialistes, nous vous proposons de vous doter d'une procédure. Celle-ci vous aidera à garder un climat de travail sain et respectueux des valeurs de tout un chacun et envers les enseignants spécialistes qui ont à cœur l'enseignement des arts, de l'anglais et de l'éducation physique.

Éléments à considérer :

Les spécialistes qui n'ont qu'une heure par semaine pour l'enseignement de leur discipline jugent difficile de voir le programme en entier.

La non-continuité d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre de l'une des disciplines est un problème pour l'enseignement des disciplines en art.

La stabilité chez le personnel permet un meilleur suivi auprès des élèves de l'école durant leur parcours scolaire.

L'équipe-école doit être sensible aux impacts sur la tâche des spécialistes et au climat de travail.

Procédure proposée :

Voici un exemple de procédure inspirée de celle qui a été adoptée il y a quelques années par l'équipe-école de l'école Saint-Thomas. Vous pouvez vous en inspirer pour adopter une procédure semblable dans votre établissement :

Une demande de modification à la grille-matière pour l'année suivante doit être proposée **au plus tard à la fin du mois de février.**

Une demande de modification doit être déposée au conseil d'école ou à une assemblée du personnel au moins un mois avant son approbation pour permettre à l'équipe-école de participer à son élaboration. Ce délai permet d'en prendre connaissance, d'y réfléchir, d'en discuter avec les collègues pour éviter toute mauvaise surprise et pour ne pas se sentir bousculé pour prendre la bonne décision.

Lors de l'élaboration finale en conseil d'école ou en assemblée du personnel, les spécialistes détenteurs de postes à l'école doivent obligatoirement être présents et avoir droit de parole.

Si un des spécialistes ne peut être présent à cette réunion, il doit donner une raison valable à la direction. La décision sera alors reportée à une prochaine rencontre.

En cas d'absence de longue durée d'un spécialiste (congé, invalidité, maternité, accident du travail, etc.), l'équipe-école privilégiera le statu quo en ne modifiant pas le temps alloué à chacune des matières pour l'année scolaire suivante.

Conclusion :

Tant que le MEEES ne modifiera pas le régime pédagogique pour introduire un temps prescriptif pour toutes les spécialités au primaire, les enseignantes et enseignants sont dans l'obligation de participer à l'élaboration du temps alloué à chaque matière. Mieux vaut procéder avec diligence et respect pour le personnel déjà en place.

En espérant que ce modèle de procédure vous soit utile et vous aide à réaliser cette lourde tâche qu'est la répartition du temps alloué à chacune des matières.

Un merci particulier au Comité des spécialistes du SERV et à Damien Tremblay, enseignant ayant travaillé à l'école Saint-Thomas.

Véronique Lefebvre, présidente du SERV

VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ

... VERS DES ÉCONOMIES ALLANT
JUSQU'À 30%* SUR VOS
ASSURANCES AUTO ET HABITATION



DES ÉCONOMIES ET DES TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS

Nous avons votre satisfaction à cœur, et cela se traduit par notre service de qualité reconnu, notre processus d'indemnisation rapide et sans tracas, et nos tarifs de groupe non offerts au grand public.

Des économies, des protections flexibles et un engagement de longue date à vous satisfaire pleinement – quoi de plus intéressant!

Demandez une soumission et économisez!

► 1 888 476-8737

► csq.lapersonnelle.com



Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ



La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. * Les économies ne sont pas garanties et varieront selon les renseignements fournis au moment de la souscription.

Loto
Voyages
2017-2018

1^{er} tirage le 17 mai 2017

À GAGNER:
15 CRÉDITS VOYAGE
DE 4 000 \$
VERS LA DESTINATION
DE VOS RÊVES

COÛT DU BILLET:
100 \$

SEULEMENT
1 500 BILLETS ÉMIS

1 CHANCE
sur 100

DE VOUS ENVOLER AVEC UN GRAND PRIX!

www.fondationmf.ca

La *Fondation Monique-Fitz-Back* pour l'éducation au développement durable est partenaire de la CSQ depuis 2006. La Fondation est particulièrement active pour soutenir le développement du réseau des *Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ)*. En 2016, ce sont plus de 50 000 \$ que la Fondation a remis au réseau EVB au niveau national ou directement dans les établissements.

Cette performance, ce sont tous les partenaires, amies et amis de la Fondation, ainsi que vous, les membres des syndicats affiliés de la CSQ qui le permettent. En nous offrant des dons ou en participant à nos activités de collecte de fonds, vous nous permettez de poursuivre notre mission et de développer une jeunesse plus engagée, plus solidaire, plus pacifique et plus soucieuse de son environnement et de sa santé. Plus nous vendrons de billets, plus notre soutien au réseau EVB sera solide. Nous vous invitons donc à nous aider à promouvoir la Loto-Voyages.

L'Informel

Éditeur : Véronique Lefebvre
Mise en page : Claudine Berger

Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre
Collaboration: Isabelle Gariépy et Amélie Lapointe